

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-358

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1108944-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	N° 2025-358

**BORDEAUX - OAIM Parc des Jalles - Petit tour du Lac - Subvention d'investissement
- Contrat de co-développement 2024-2027 - Décision - Autorisation**

Monsieur Jérôme PEScina présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

À l'origine, caractérisé par ses palus et barails (prairies clôturées), le nord de Bordeaux a vu la création d'un vaste lac artificiel de près de 160 ha, initié en 1962 par la ville de Bordeaux, et achevé en 1966. À l'époque, la raison d'être de cet ouvrage est triple : assécher les marais préexistants, apporter les remblais de l'assise d'un nouveau territoire d'expansion urbaine ainsi protégé des débordements de la Garonne et apporter des matériaux pour la construction de la rocade bordelaise. Il est ensuite peu à peu devenu un site naturel majeur du nord de la métropole, accueillant à la fois des activités de loisirs (et notamment de baignade) et un espace de balade et de ressourcement pour les habitants, à l'interface avec les secteurs de développement urbain et d'activités économiques.

En collaboration avec Bordeaux Métropole et la ville de Bruges, la ville de Bordeaux participe activement à la mise en œuvre du projet de valorisation des berges du Lac de Bordeaux, site naturel majeur du Parc des Jalles. Ce projet d'ampleur vise notamment à renforcer le caractère naturel du Lac, pérenniser les activités sportives et de loisirs qui y sont présentes, et offrir au public un espace de promenade nature de qualité.

Aujourd'hui la partie du Lac se situant au sud de la Rocade, dénommée « Petit tour du Lac », est en contact avec un tissu urbain dense. Les berges sont très fréquentées pour de nombreux usages. Cependant les personnes à mobilité réduite ont difficilement accès au réseau de chemins (présence de racines, de trous, revêtement dégradé). Par ailleurs, dans certains secteurs, le chemin se dédouble et accentue la pression sur des zones à forts enjeux écologiques.

La composition végétale du « petit tour du Lac » est variée :

- l'ouest, côté Bruges, est caractérisé par la présence d'une vaste pinède aujourd'hui en péril car attaquée par des scolytes (une étude sur la régénération de ce secteur est programmée),
- à l'est, en face du quartier Ginko, les berges présentent une grande surface enherbée, très fréquentée, avec une densité d'arbres moins élevée,
- au nord, le lac est coupé par le passage de la rocade qui prend appui sur la « presqu'île », espace largement dégradé qui fera l'objet d'un réaménagement dans une seconde phase
- enfin le lac est bordé d'une ripisylve plus ou moins épaisse, composée de formations boisées, buissonnantes et herbacées à la lisière entre eau et terre, qui abrite une biodiversité particulière, et qu'il est nécessaire de renforcer.

Le projet de réaménagement du « Petit tour du Lac » s'étalera jusqu'à la fin 2025 et consistera principalement à :

- la reprise de 4 km de chemins avec un revêtement uniforme adapté aux personnes à mobilité réduite et au contexte naturel : stabilisé simple dans la pinède et pour les accès

- secondaires, stabilisé renforcé pour le reste,
- la création de 4 accès principaux et 5 accès secondaires, pour connecter les quartiers de Bruges et Bordeaux au tour du lac,
- la suppression de tronçons dans les secteurs à forts enjeux écologiques,
- la plantation de 227 arbres et de 530 m² de surface arbustive,
- l'implantation de 12 bancs et 9 tables de pique-nique.

Budget prévisionnel et fonds de concours proposé

Hors plantations (dont le budget prévisionnel est de 125 000 € HT et qui feront l'objet, en fin de projet, d'une demande spécifique via le règlement d'intervention 1 million d'arbres de Bordeaux Métropole), la Ville sollicite en application du règlement d'intervention « Nature-Agriculture-Alimentation » une subvention pour budget prévisionnel total de travaux évalué à 1 990 000 € HT.

Dans ce budget prévisionnel :

- l'aménagement du secteur de la presqu'île n'est pas compris. Étant réalisé dans une seconde phase selon un calendrier qui reste à définir, le financement de celui-ci fera l'objet d'une demande de financement ultérieure par la Ville,
- les dépenses liées au mobilier, terrain de pétanque et dépollution ne sont pas éligibles au RI Nature,
- les aménagements (clôtures et cheminements) et la conception générale du projet s'inscrivent dans une démarche de grande qualité technique et écologique.

Au titre de la fiche CODEV n°C060689 « Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain », et selon les éléments précédents, il est proposé d'attribuer à la ville de Bordeaux une subvention d'investissement correspondant à 50%, soit 837 550 € HT, d'un montant de dépenses éligibles de 1 675 100 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel (€ H.T.)				
DÉPENSES travaux (hors plantations)	Montant	RECETTES	Montant	%
Aménagement des cheminements	1 583 400 €	Bordeaux Métropole	837 550 €	42 %
Dépollution	291 600 €	Ville de Bordeaux	1 152 450 €	58 %
Clôtures	50 000 €			
Mobilier	16 600 €			
Terrain de pétanque	6 700 €			
Prairies	41 700 €			
Total Dépenses travaux	1 990 000 € HT	Total recettes	1 990 000 € HT	100 %

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Les conditions de versement de cette subvention sont fixées dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement de 6e génération 2024-2027, en date du 1er décembre 2023,

VU la délibération métropolitaine n° 2024/213 du 12 avril 2024 relative au Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation des communes de Bordeaux Métropole,

VU la délibération de la commune de Bordeaux en date du 6 décembre 2023 concernant les contrats de codéveloppement 2023-2027,

VU le dossier de demande d'aide 2025-00423 du 05 décembre 2024 présenté par la commune de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté d'accompagner les communes dans le projet de réaménagement des berges du Lac et plus largement du Parc des Jalles,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 837 550 € en faveur de la commune de Bordeaux pour le projet de réaménagement du « Petit tour du Lac », correspondant à 50 % d'un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 1 675 100 € HT,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sera imputée au budget principal des exercices 2025 et suivants en section investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------